

2019

Prise en compte des enfants exposés aux violences conjugales

Groupe de travail N°4 animé par l'équipe de la CASED (cellule d'accueil spécialisée de l'enfance en danger) du CHU de Rennes.

Prise en compte des enfants exposés aux violences conjugales

Docteur Martine Balençon, Docteur Hélène Pla, Professeur Sylvie Tordjman et Madame Audrésy GASTON, chargée de projet GHT Enfant en Danger Territoires 5 et 6

Le 12 juillet dernier, les TGI de Rennes et de Saint Malo ont lancé 4 groupes de travail sur le thème des violences conjugales (VC).

La prise en compte des enfants exposés aux VC comme victimes collatérales a été confiée à l'équipe de la CASED (cellule d'accueil spécialisée de l'enfance en danger) du CHU de Rennes.

Le périmètre de ce travail autour des enfants victimes est particulièrement large car il réunit un nombre important d'acteurs sur les territoires rennais et malouins avec une disparité forte d'offre de soins et de prise en charge.

Les modalités de travail retenues ont été les suivantes :

Une première réunion ouverte à tous dont l'ordre du jour était la présentation du projet a eu lieu le **17 septembre 2019**. Ce groupe a réuni un nombre important d'acteurs du territoire (département, santé, justice, avocat, association etc.) impliqués sur ce sujet. La liste des participants est en annexe de ce relevé de conclusion.

Compte tenu de la taille du groupe, nous avons fait le choix de retrouver les acteurs dans trois sous-groupes pour faciliter les échanges et faire des propositions concrètes :

- [Prévention, dépistage, protection administrative](#) : le 1/10/2019, de 16 heures à 18 heures à la CASED CHU Rennes Hôpital sud,
- [Justice](#), (audition des femmes et des enfants, acte d'enquête et articulations, examens médico-légaux, place des conseils des enfants...) : le 15/10/2019, de 16 heures à 18 heures à la CASED CHU Rennes Hôpital sud,
- [Santé physique et psychique](#) (Soins et prendre soin) particulièrement au moment et après la révélation : le 23/10/2019, de 16 heures à 18 heures à la CASED CHU Rennes Hôpital sud.

Les trois groupes de travail mis en place présentaient des zones de recouvrement spécifiques.

Les éléments suivants ont été retenus comme étant de l'ordre de la problématique commune :

- Le tuilage nécessaire entre chacune des actions autour des enfants pris en charge dans le cadre des VC,
- Le développement d'une culture et de formations communes interinstitutionnelles et interdisciplinaires et
- La déclinaison d'une prise en compte du mineur au sein d'un parcours adapté et protégé en santé et non en fonction de la disponibilité professionnelle des uns ou des autres.

Avec l'accord de l'ensemble des participants, les VC seront abordées sous le jour plus large des violences intrafamiliales (VIF).

La présentation d'une grille de travail a été soumise lors de chaque séance et amendée collectivement lors de chaque temps d'échange.

Elles ont été préremplies par les organisateurs, débattues en séance et complétées à la lumière des échanges avec les participants.

Elles ont été la matière première du présent relevé de conclusions et y sont annexées tout comme les documents transmis par les participants.

Préambule

Une mobilisation forte existe sur le ressort des TGI de Rennes et Saint Malo sur le sujet des VC et des violences sur mineurs. La notion de retentissement des VC sur les enfants est admise par tous.

Pour autant, le traitement de la situation des mineurs pose la question centrale de sa prise en considération ; point initialement débattu :

Le mineur est-il le témoin d'une infraction pour lequel il sera entendu et éventuellement examiné sur demande de l'autorité judiciaire ? Son témoignage constitue alors un élément de preuve supplémentaire pour faire valoir une infraction commise par une personne violente sur un tiers qui est l'un des parents de l'enfant, le plus souvent sa mère.

Le mineur est alors « objet » d'une procédure et non « sujet » à prendre en considération dans sa globalité.

Si toutefois un mineur était appelé à être témoin dans une affaire concernant son ou ses parents, l'ensemble des participants s'accordent **pour qu'une attention particulière soit portée dans le déroulé des actes judiciaires**. Une attention particulière lors de la procédure et la mise en œuvre de soins dédiés coordonnés pour ce mineur doivent être portés et mis en œuvre.

C'est la raison pour laquelle **les participants prennent acte qu'il est essentiel de présumer avant toutes choses que ces enfants, en leur qualité de victimes doivent bénéficier d'une présomption de nécessité de protection (administrative et judiciaire) et de soins**. Les professionnels s'attacheront donc à prendre en compte cette dimension, tant pour la santé somatique que psychique. Ce point sera rappelé lors de chaque temps d'échanges.

En marge des débats, l'échange d'information à caractère secret concernant ces situations et plus largement l'enfant en danger ou en risque est un point qui achoppe. **Un travail sur le secret professionnel partagé avec le département d'Ille et Vilaine et les TGI sera opportun et nécessaire dans ce contexte à mettre en place.**

Une des difficultés de ce travail rapidement repérée est la disparité géographique et l'hétérogénéité de l'offre de soins sur les territoires 5 et 6.

Il existe au sein de la population pédiatrique une disparité d'expression clinique en raison de l'âge des mineurs impliqués. On peut définir trois types de situations qui conduisent à des propositions singulières :

- **Les situations néonatales** avec la mise en évidence de signes de souffrance spécifiques et une vulnérabilité extrême des nourrissons ;
- **Les situations d'enfants et adolescents victimes de VC et VIF** au sein de leur famille ;
- **Les situations de grandes adolescentes victimes directes de leur conjoint violent**. Elles sont vulnérables du fait d'un parcours souvent jalonné de violences subies et du fait qu'il s'agisse de mineures.

Si ces trois parcours paraissent distincts, il est indispensable pour chacun d'entre eux d'avoir une réponse adaptée à ces violences au regard de la particulière vulnérabilité des victimes sur le ressort.

Ce document a vocation à mettre en avant les pistes principales de travail évoquées collectivement en séance.

Au regard des travaux de l'OMS et du décret 2016-1966 du 28 décembre 2016 issu de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant organisant la transmission d'informations sous forme anonyme à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, **les VC dans le ménage au sein de la résidence principale du mineur sont intégrées comme des situations qui permettent de considérer que le mineur est en danger ou en risque de danger.**

Elles doivent donc faire l'objet d'une attention particulière lorsqu'elles sont repérées. Un accompagnement bienveillant doit être mis en œuvre et suivi. Il convient d'avoir en tête l'intrication des différentes formes de violences et le seuil de tolérance aux violences souvent élevé du parent victime.

C'est la raison pour laquelle, nous avons donc fait le choix d'associer étroitement à ces réflexions, les actions qui sont menées actuellement, en lien avec l'ARS de Bretagne, sur l'enfance en danger au niveau des GHT sur les territoires 5 et 6. En effet, il existe un point de traitement commun en santé pédiatrique sur l'enfance en danger et l'enfant exposés aux VC.

Enfin, les propositions faites dans ce rapport sont en lien avec ce qui a été proposé dans le groupe de travail de la HAS « repérage des femmes victimes de violences au sein du couple » publié en octobre 2019.¹

Axes prioritaires du groupe

Plusieurs thèmes se dégagent de ce groupe de travail. Les atouts tout comme les manques seront décrits. Ces déclinaisons seront à chaque fois assorties de propositions de terrain.

1. La nécessité d'améliorer le dépistage des situations de VIF et l'évaluation en santé

Moyens

La grossesse et la période néonatale sont à risque de voir apparaître des situations de VC.

Il est essentiel d'en effectuer le repérage précocement afin de pouvoir protéger les mères et les nourrissons et d'engager des soins spécifiques. C'est le sens des unités de périnatalité comme celle de Saint Malo. Elles sont recours pour les enfants très jeunes.

La question du repérage chez les mères pose la question de l'évaluation des enfants. Le groupe dépistage prévention s'est beaucoup accès sur ce sujet.

Il ressort des échanges que la situation de ces enfants, si elle ne doit pas faire l'objet d'une transmission systématique au parquet par la voie d'un signalement ou au département par la voie d'une IP, doit faire l'objet **d'une démarche évaluative en santé au sens OMS des enfants exposés aux VC avec la**

¹ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple

possibilité d'enclencher rapidement des soins d'aval. Cette évaluation s'entend dans un milieu pédiatrique protégé (milieu dédié à l'enfant et à sa protection) et dans une démarche d'accès en soin. C'est ce que propose le dispositif CASÉD au CHU de Rennes avec la possibilité d'une évaluation globale en santé qui ne dissocie pas la santé somatique de la santé psychique et d'une éventuelle démarche auprès des instances. Ce dispositif permet aux femmes et aux enfants d'être aussi acteur de leur santé. Un écrit (SJ ou IP) peut être transmis au terme de cette évaluation si un danger est repéré. Un lien avec les professionnels du choix de l'enfant et de son parent sera fait. Une mise à disposition ultérieure est de fait effective en cas de nouvel acte violent ou de demande de rencontre. Une montée en puissance du dispositif est pertinente pour répondre aux demandes sur le territoire.

En outre, il existe un partage des ressources dans le cadre du GHT Enfants en danger (EED) dont les travaux sont actuellement menés sur les territoires 5 et 6 en lien avec l'ARS (Annexe). L'implémentation d'un répertoire opérationnel des ressources GHT EED avec les éléments recueillis sur le territoire sur le sujet des VIF permettrait une mise en lien opérationnel au service des enfants en danger.

De la même manière, les documents à disposition dans le GHT sous la forme d'une « boîte à outils » intégreront les supports préexistants et ceux à bâtir, notamment la fiche de recueil et d'orientation pour les appelants sollicitant le 15 ou la permanence des soins pour des demandes de consultation.

Les travaux conjoints entre le RBNIV et le département d'Ille et Vilaine sur les VIF est un axe de travail important. La fusion imminente des réseaux des 4 départements bretons est une opportunité pour développer cet axe de travail. La mise à disposition de l'expérience du département du Morbihan est un point important (annexe).

Axe d'amélioration

Les possibilités d'évaluation en santé de ces situations doivent être améliorées. Elles se basent sur le modèle de l'UAED au CHU de Nantes tel qu'il est décrit dans la littérature².

Une dotation complémentaire de l'ARS destinée à financer les temps de professionnels à disposition dans l'unité hospitalière pédiatrique spécialisée en protection de l'enfance qu'est la CASÉD permettra une montée en charge de cette activité.

Le développement du concept de pédiatrie médico-légale sur le territoire permettant ainsi de mettre à disposition des soins indépendamment de la porte d'entrée des enfants paraît aujourd'hui essentiel³ pour garantir aux mineurs un parcours en santé et en protection construit.

2. L'accompagnement des mineurs au plus près des actes violents

² Vabres N, Launay E, Fleury J, et al. **Plaidoyer pour des pôles de référence hospitaliers pédiatriques spécialisés en protection de l'enfance**, Arch Pediatr 2016;23:1219–21.

³ Balençon M, et al. **Société française de pédiatrie médico-légale: l'alliance de deux spécialités au service de l'enfant**, Arch Pediatr 2016;23:1222-1224.

Moyens

Les professionnels impliqués en pédopsychiatrie soulignent la nécessité au regard des données de la littérature de faire du lien entre les institutions et les professionnels et de pouvoir soutenir, notamment auprès des mères, la mise en œuvre des soins.

CRIFEM (Equipe Mobile de Crise Intrafamiliale)

Le CRIFEM est un dispositif novateur de prise en charge thérapeutique précoce des enfants exposés aux VIF et de leurs parents, grâce à un partenariat avec la gendarmerie qui transmet les informations au CRIFEM par une fiche navette faxée le jour-même de l'intervention au domicile. L'expérience a montré que la fenêtre d'opportunité est brève, environ 72 heures après cette intervention. Cette équipe pluri-professionnelle (pédopsychiatre, psychologue, infirmier, assistante sociale, éducatrice), créée en 2010 dans le cadre d'une convention avec le CHGR, la gendarmerie et le parquet, a des missions d'évaluation et d'accès aux soins, mais aussi de prévention. De nombreuses études ont pu montrer que les enfants exposés aux VIF répétées sont plus à risque de développer, notamment à l'adolescence, des conduites d'agression ou de victimisation. Ces enfants constituent donc une population vulnérable qui ne vient pas consulter dans des dispositifs classiques de pédopsychiatrie (CMP, CMPP, etc.) et qu'il est important de repérer et rencontrer. Le CRIFEM n'est pas déployé sur l'ensemble du département d'Ille et Vilaine et son développement en intersectoriel permettrait de couvrir le département.

Dispositif VIF Saint Malo

Il existe un dépistage qui est réalisé au niveau des urgences polyvalentes du CH de Saint Malo et coordonné par l'équipe médicale référente sur les violences faites aux femmes. (Dr BOUET). Il est proposé aux victimes ayant des enfants que ceux-ci soient reçus en consultation de pédopsychiatrie rapidement pour évaluer l'état de santé psychique. Ce même dispositif pourrait être mis en œuvre au CHU de Rennes. Il devra s'appuyer sur les moyens déjà développés pour les mineurs en pédiatrie et en pédopsychiatrie.

Dispositif périnatal Saint Malo

Un axe de prise en compte de la périnatalité a été déployé sur le territoire de santé de Saint Malo avec notamment un suivi prospectif systématiquement proposé aux bébés vulnérables, selon un calendrier précis de consultations, prenant en compte le suivi somatique et psychique/développemental : les bébés exposés aux VIF doivent être considérés comme des bébés vulnérables. Les bébés exposés aux VIF sont en effet selon plusieurs études, comme indiqué précédemment, à considérer comme des bébés vulnérables, dont le développement peut être altéré. Une évaluation des tous petits peut être facilement réalisée grâce au dispositif hospitalier. Une protection mère-enfant peut être apportée par une hospitalisation en milieu protégé.

Ces enfants sont réorientés ensuite vers les filières de soins classiques si nécessaire.

Les dispositifs associatifs (comme France Victimes 35 SOS victimes) sont en lien avec les dispositifs précités sur le versant santé psychique. Le lien avec la santé physique et la mise en œuvre d'un suivi en santé paraît inégale et perfectible.

Axes d'amélioration

L'extension à l'ensemble du département des moyens décrits est essentielle (CRIFEM, dispositifs périnatal et VIF- Territoire de Saint Malo).

En outre, l'alliance de cette évaluation pédopsychiatrique à une évaluation de santé somatique paraît incontournable au regard des données de la littérature.

Elle croise la proposition qui est faite dans l'axe N°1 « nécessité d'améliorer le dépistage des situations de VIF et l'évaluation en santé ».

Une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des 16-18 ans.

3. Liens et formations

Les liens

Les liens entre les professionnels sont interrogés et notamment ce qui peut être partagé dans l'intérêt des enfants. Ils doivent être travaillés pour rendre la prise en charge de ces situations opérantes.

Ils ne peuvent rester à la seule discrétion de connaissances individuelles ou de liens professionnels privilégiés, mais doivent être pensés en amont.

Ces liens reposent aussi sur la communication des informations et nécessitent d'élaborer des outils formalisés.

Les outils formalisés

- La fiche navette entre la gendarmerie et le CRIFEM est particulièrement précieuse concernant la question des liens entre d'une part, des professionnels de première ligne repérant les situations de VIF avec des enfants qui y sont exposés, et d'autre part des professionnels du soin. Il conviendrait donc de pouvoir la généraliser en l'adaptant aux particularités des interventions.
- Egalement, la création d'une plateforme informatique collaborative Enfance en Danger au niveau départemental puis régional en lien avec le GHT EED permettrait de favoriser les liens entre professionnels. Celle-ci aurait pour objectif de mettre à disposition des professionnels un espace de partage documentaire et des formations ainsi qu'un répertoire opérationnel des ressources. L'interconnaissance des dispositifs et des professionnels entre eux permettrait de valoriser les expériences locales et étendre les bonnes pratiques.

Formations

Les participants, quels que soient les groupes de travail, évoquent tous la nécessité de pouvoir bénéficier de **formations communes** et de temps de partage autour de ces sujets difficiles.

Il est proposé la mise à disposition d'un répertoire commun des formations. En ce sens, il existe un travail important au niveau du département et des réseaux. Les articulations sont nécessaires. Beaucoup de choses sont mises en place au sein du département et aussi de l'académie et du diocèse. Ce point est aussi porté par l'ODPE sur son axe formation.

Proposition est faite qu'en complément, la plateforme qui se constitue via le GHT EED puisse colliger et héberger ce type d'information pour les professionnels de santé impliqués au sein du GHT.

Il est à chaque fois rappelé que les formations doivent être construites en interprofessionnel et interinstitutionnel. En ce sens, un travail sur ce sujet piloté par l'ODPE est en cours et constitue un appui solide.

4. Articulations judiciaires

Ordonnance de protection (parquet/ JAF) :

La nécessité d'assurer la protection des mineurs notamment dans les suites précoces des plaintes est soulignée. Les articulations des actions pénales (ordonnance de protection en particulier) sont interrogées. Ces interrogations sont largement partagées et débattues sur le plan national.

Articulation pénal/civil (JAF/JE) :

Les VIF et les VC doivent être prises en compte dans l'exercice des droits parentaux. En ce sens des articulations opérantes pour prévenir les violences post-séparation ou les conflits ultérieurs sur les modalités de garde sont essentielles.

Conclusions

Ce travail de mise en commun a permis une **meilleure interconnaissance des acteurs**. Ils sont nombreux mais proposent des actions multiples et intéressantes sans réelle coordination autour des enfants et des adolescents victimes de VIF. **Les mises en lien apparaissent perfectibles et à renforcer.**

Il existe un manque autour de la prise en compte de la santé au sens OMS des mineurs dans ces situations. Il est important de rappeler que ces enfants doivent être systématiquement pris en charge et soignés en tant que mineur potentiellement victime et non uniquement mineurs témoins de violence. Quand bien même l'autorité judiciaire aura besoin de ces témoignages, il est inacceptable que les mineurs ne soient pas pris en compte dans tout cette dimension de soin et de prendre soin. **Une prise en compte éthique permet de ne pas dissocier la santé somatique et la santé psychique dans un environnement pédiatrique protecteur bienveillant.**

La **généralisation d'un diagnostic en santé (OMS 1946)** dans un univers pédiatrique protégé permettrait un apport majeur dans l'évaluation de ces situations. Sa généralisation **facilitera un accès aux soins.**

Les liens entre institutions et leur formalisation sont à travailler. Le développement d'équipe mobile comme le CRIFEM permettrait d'améliorer ces liens. La mise en œuvre de **formations interprofessionnelles et interinstitutionnelles est un des axes forts permettant un partage des connaissances des professionnels et leur formalisation.** En outre, un travail spécifique sur le partage d'information à caractère secret dans ces situations paraît essentiel à mettre en œuvre.

Nous nous réjouissons que ces propositions soient conformes aux restitutions des groupes de travail du Grenelle sur les violences faites aux femmes présentés le 29 octobre 2019.

Liste des abréviations

AIS : Association pour l'insertion sociale <https://www.ais35.fr/lassociation>

AHVVICIF : Accompagnement Hospitalier des Victimes de Violences Conjugales et Intrafamiliales

ARS : Agence régionale de santé

ASFAD : Association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir
<https://www.asfad.fr/lasfad/>

CAMPS : Centre d'action médico-social précoce

CASSAJA : Centre d'accueil et de soins spécialisés pour adolescents et jeunes adultes

CASED : Cellule d'accueil spécialisé enfant en danger

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental <https://www.ille-et-vilaine.fr>

CDAS : Centre départemental d'action sociale

CDE : Centre de l'Enfance

CH : Centre hospitalier

CHGR : Centre hospitalier Guillaume Reignier <http://www.ch-guillaumeregny.fr>

CHU : Centre hospitalo-universitaire <https://www.chu-rennes.fr>

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHSM : Centre hospitalier de Saint Malo

CLS : Contrat local de santé

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles <http://illeetvilaine.cidff.info>

CMP : Centre médico-psychologique

CMPEA : Centre médico-psychologique pour enfant et adolescent

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

CNAHP : Centre national d'aide aux enfants et adolescents à haut potentiel

CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale <https://www.ille-et-vilaine.fr/article/ou-est-mon-centre-planification-et-d-education-familiale>

CrIFEM : Équipe mobile de crise intrafamilial

DDEC : Direction diocésaine de l'enseignement catholique

DDSP : Direction départementale de la sécurité publique

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

EMUP : Equipe mobile d'urgences pédopsychiatrique

GHT : Groupement hospitalier territoire <https://www.bretagne.ars.sante.fr/groupements-hospitaliers-de-territoire-3>

ODPE : observatoire départemental de protection de l'enfance

PAEJ : Point d'accueil écoute jeune

PHUPEA : Pole hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

PMI : Protection maternelle et infantile

RBNIV : Réseau bien naitre en Ille et Vilaine
RBGIV : Réseau bien grandir en Ille et Vilaine
REAAP : Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité
ROR : Répertoire opérationnel des ressources
SAFED : Service d'aide aux femmes enceintes en difficulté
SPA0 : service psychiatrique d'accueil et d'orientation
UAED : Unité d'accueil des enfants en danger CHU Nantes
UAM : Unité d'audition des mineurs
UHCD : Unité d'hospitalisation de courte durée
UMJ : Unité médico-judiciaire
UMSAD : Unité mobile de soins à domicile
UPPP : Unité de psychopathologie périnatale
UP : Urgences pédiatriques
VIF : Violences intrafamiliales

Annexes

I. Grilles d'analyse par thématique

II. Liste des participants aux réunions

III. Documents transmis par les participants

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Points particulier :

La question de la prévention primaire est soulevée dans le groupe mais nous n'étions pas fonder à la traiter. Il est acté qu'elle n'était pas au programme de ce groupe de travail. Les acteurs présents pensent cet aspect incontournable à travailler.

Prévention, dépistage et protection des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales

1. Dépistage périnatal

Ressources identifiés	Implantation géographique - couverture horaire - permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
<p style="text-align: center;">PMI / CDAS Réseau bien naître en Ille-et-Vilaine, Réseau bien grandir en Ille et Vilaine, Hôpital (maternité : gynéco, SF, psycho ; addicto ; pédopsy, sages-femmes libérales, conseillère CAF parentalité, Unités de périnatalité Saint Malo)</p>	<p>-Staff à fréquence régulière (hebdomadaire / mensuel services de maternité + néonatalogie et autres acteurs</p> <p>-Lien CH (service de pédiatrie) et PMI</p>	<p>-Présence de puéricultrices dans certains secteurs de néonatalogie + maternité Échanges sur les dossiers des enfants à naître et les enfants hospitalisés (Pas d'IP anténatale mais accompagnement médico-social SJ des enfants dans les situations de grossesse uniquement après la naissance)</p> <p>-Articulation services de PMI ou SAFED avec les JE si craintes importantes (note)</p> <p>-Ateliers de soutien à la parentalité proposés sur le</p>	<p>-Réunion présentielle</p> <p>-Fiche liaison hôpital PMI Maternité PMI (Anté et postnatale) ROR GHT EED</p> <p>-Repérage par les gynécologues et liens avec les staffs</p> <p>-ODPE : répertoire des formations</p>	<p>-Lien avec le RBNIV et RBGIV (formations)</p> <p>-Mise à l'abri des mères et ordonnances de protection prononcées par les JAF post dépistage</p> <p>-Coordination des actions Justice/ Associations</p> <p>-Entrevue prénatal précoce à systématiser</p>	<p>-Travail de formation Cf. Saint Malo</p> <p>-Groupe de pairs et reprises de cas libéraux / saint Malo</p> <p>-Fiche d'information CD 56/ réseau périnatal (annexe)</p> <p>-Fiche CHU Angers https://www.chu-angers.fr/offre-de-soins/acteur-de-sante-publique/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/violences-faites-aux-femmes-vous-etes-un-professionnel-de-sante-ou-du-secteur-social--54947.kjsp?RH=1435581631376</p>

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASED CHU RENNES

		territoire aux futurs parents et jeune famille : lieu de dépistage et d'actions possibles -Travail de dépistage en lien avec les fratries (fléchage IP possible)			
Justice					Signalement possible dans les situations de vulnérabilité /grossesses
Réseau VIF		-Interconnaissance sur un territoire -Formations	Rencontre présentielle territoriale		-Hétérogénéité en termes de composition et de fonctionnement des réseaux VIF -Manque de réseau VIF sur certains territoires et nécessité d'interconnexion en inter territorialité -Place de la santé pédiatrique insuffisante
SAFED	CDAS Kleber avec mobilité possible			-Lien centre de planification et planning / CD / CASED et CH -Brochure en annexe	
Barreau	Barreau Rennes et Saint Malo	-Consultation juridiques gratuites -Formation VC /EED			

Actions à conduire

- Place du GHT et du RBNIV et RBGIV dans les formations et l'harmonisation des pratiques de repérage
- Formation continue pluri-professionnelle et pluri-institutionnelle

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

- Intégration de la santé / enfants GHT au groupe VIF
- Création d'un répertoire des formations et conférences sur ce sujet co-diffusion ODPE et GHT
- ROR commun sur le GHT EED intégrant les acteurs clefs VC
- GHT / Fiche signe de souffrance du nourrisson à réaliser
- Sensibilisation/formation commune des professionnels libéraux de 1er recours et des médecins hospitaliers,
- Amélioration de la place de la santé somatique pédiatrique dans les réseaux VIF
- Soutenir le repérage quel que soit le milieu de vie (milieu rural ++)

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASED CHU RENNES

Prévention, dépistage et protection des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales

2. Dépistage post natal

Ressources identifiés	Implantation géographique - couverture horaire - permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Crèches, halte-garderie, multi-accueil, Éducation nationale	<ul style="list-style-type: none"> -Service social en faveur des élèves (AS) -Service médiation DDEC (direction diocésaine de l'enseignement catholique) 	<ul style="list-style-type: none"> -Service en appui des professionnels (enseignants) -Mise à disposition de plaquettes d'info territorialisées 	<ul style="list-style-type: none"> -Participation à la formation initiale et continue des chefs d'établissement et directeurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation du corps enseignant à améliorer +++ 	Saint-Malo consultations urgences VC
Hôpitaux (CHU+ CHG + travail sur le GHT, CAMSP)	<ul style="list-style-type: none"> -Urgences générales/ gynéco/ maternité / pédiatrie/ néonatalogie territoires 5 et 6 -Consultation prénatale et centre IVG 	<ul style="list-style-type: none"> -Diagnostic médical -Orientation -Soins 	<ul style="list-style-type: none"> -CASED -Urgences pédiatriques (CD/ CHU/CHG) 	<ul style="list-style-type: none"> -Formalisation de protocoles médicaux sur les VC/ EED -Place des enfants dans les réponses aux réquisitions / Harmonisation 	
PMI		<ul style="list-style-type: none"> -Diagnostic médical -Orientation 	<ul style="list-style-type: none"> -CHU- CASED - CH/ CHG -ODPE 		
Médecine libérale		<ul style="list-style-type: none"> -Diagnostic médical -Orientation vers Hôpitaux / PMI 	<ul style="list-style-type: none"> -A développer 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation dépistage et lien vers un parcours de soins 	

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

<p style="text-align: center;">CAMSP CMP et CMPP Equipes mobiles</p>	<p>-Sur l'ensemble des inter-secteurs de pédopsychiatrie et activité associative</p> <p>-Dispositif VIF CH Saint Malo</p>	<p>-Diagnostic</p> <p>-Soins et suivi</p>	<p>-CDAS,</p> <p>-Services d'accompagnement éducatif</p> <p>-Médecin généraliste</p> <p>-CASÉD</p>	<p>-Formation des équipes</p> <p>-Centre de thérapie familiale</p>	<p>Services Buttes Chaumont</p> <p>Centre spécifiques : repérage et lien VIF Canada</p> <p>Annexe ST</p>
<p style="text-align: center;">Politique des villes du territoire (Rennes et Saint Malo ...)</p>	<p>-Intervention en milieu scolaire</p> <p>-CLS (contrat local de Santé)</p>	<p>-Bilan de santé en école</p> <p>-Programme de réussite éducative repérage et accompagnement</p> <p>Espace parent/ violence ordinaire</p>	<p>-CD</p>		
<p style="text-align: center;">CrIFEM</p>	<p>-Implantation Redon - Bain de Bretagne -Pipriac</p>	<p>-Équipe mobile de crise intrafamiliale : évaluation et accès au soin</p>	<p>-Gendarmerie</p> <p>-CDAS</p> <p>-Associatif</p>	<p>-Manque sur certains territoires</p>	<p>USA Fonctionnement police avec patrouille</p>
<p style="text-align: center;">CIDFF</p>	<p>-1 CIDFF par département.</p> <p>-CIDFF 35 assure des permanences sur rendez-vous en proximité local sur les territoires 5 et 6 (Redon, fougères, Vitré, Montfort, Saint Malo, St-Méen-le-Grand,...)</p> <p>-Renseignements de 9h à 17h du lundi au vendredi</p>	<p>-Mise à disposition de brochures</p> <p>-Accueil des femmes présentiel</p> <p>Information, orientation et accompagnement des femmes, dans les domaines de : l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales ; du soutien à la parentalité, à l'éducation, etc.</p>	<p>-CDAS</p> <p>-CD</p> <p>-Villes</p> <p>-CAF</p>		

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

REAAP		<ul style="list-style-type: none"> -Lieu d'accompagnement CD et CAF -Actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. 		Lien santé de l'enfant	
PAEJ	<ul style="list-style-type: none"> -CD ARS région -RENNES au CRIJ -FOUGERES à la mission locale -SAINT-MALO 	-Conseils, orientation jeune et parents	-Sanitaire	-Manque de formation et d'interconnaissance	
France Victimes 35 SOS Victimes	<ul style="list-style-type: none"> -L'association tient des permanences au bureau d'aide aux victimes situé à la cité judiciaire de Rennes -Intervention Gendarmerie/ Médecine légale Pontchaillou 	<ul style="list-style-type: none"> -Écoute femme enfant -Informations, soins enfants et parents 	<ul style="list-style-type: none"> -Gendarmerie -Justice -UMJ Rennes 	-Lien santé mineurs victimes	
ASFAD	<ul style="list-style-type: none"> Accueil de jour Rennes -1 poste au commissariat de Rennes -1 poste en gendarmerie sur les territoires de Vitré Communauté et du Pays de La Roche aux Féés 	<ul style="list-style-type: none"> -Écoute Femme -Accueil possible -Intervenants sociaux en gendarmerie : Ces professionnel.le.s interviennent principalement sur saisine de la police ou de la gendarmerie : entretien, 		-Ordonnances de protection femme enfant difficiles à obtenir et faire valoir	

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASED CHU RENNES

	-1 poste en gendarmerie sur le territoire de Redon (Janzé, Retiers).	orientation vers les services extérieurs, accompagnement au dépôt de plainte... -Consultation enfant https://www.asfad.fr/lasfad/			
Professionnels de première ligne <i>(pompiers, gendarmerie, police, Elus, CCAS centre de loisirs, crèche, multi accueil, halte-garderie...)</i>		-Primo-intervenants sur les situations de violences conjugales et intrafamiliales		-Liens méconnus ++ -Nécessité de formation commune+++	

Actions à conduire

- Renforcement de la formation initiale dans certain corps de métier (enseignants) et aussi continue qui sera pluri-professionnelle et pluri-institutionnelle
- Difficultés des retours des IP ou des démarches entamées, travail de lien entre le CD et ses partenaires sur ces sujets à visée formative aussi.
- Place des médecins référents violences faites aux femmes à harmoniser dans les hôpitaux et liens avec les médecins/ équipes hospitalier(e)s référent(e)s violences sur mineurs à formaliser et harmoniser sur le GHT
- Passage du CrIFEM en intersectorialité pour la totalité du département
- Outil de reconnaissance des violences conjugales / enfants lors des appels pour les professionnels de première ligne

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Prévention, dépistage et protection des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales

3. Protection administrative

Ressources identifiées	Implantation géographique - couverture horaire - permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Services du département	- CRIP https://www.ille-et-vilaine.fr/article/enfant-en-danger-comment-alerter - CDAS https://www.ille-et-vilaine.fr/cdas - Permanence départementale au CDE	-Accompagnement par le secteur des femmes et enfants (Accompagner les mises à l'abri, l'évaluation et dépôts de plaintes) -IP Possible -Mesure de protection / mère et enfant possible mais pas assez de place dédiée en hébergement EED/ VC		-Investiguer de façon systématique la possibilité des VC dans les IP même si ce n'est pas le motif -Absence de protocole spécifique d'accueil d'un enfant victime de VC -Dispositif d'évaluation de la santé des enfants victime de VC et de VIF avant la réalisation d'une IP.	-Observatoire violences faites aux femmes 93 (Étude dans le 93 IP / VC)

Actions à conduire

- Interconnaissance avec les autres professionnels
- Parcours en santé des enfants sur ce sujet spécifique
- Ouverture de place de mise en sécurité en urgence pour les enfants

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Prévention, dépistage et protection des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales

4. Protection en urgence et protection différée

Ressources identifiées	Implantation géographique - couverture horaire - permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Services du département	<p>-CDE Le Centre de l'Enfance Henri Fréville est implanté sur trois sites (Chantepie, Rennes, Saint Malo) et sa zone d'intervention couvre l'ensemble du département.</p> <p>Ouverture permanente de ses services d'accueil (365 jours par an, 24h/24) et assure également la continuité de fonctionnement du service de l'ASE pendant sa fermeture (nuits, week-end, fériés).</p>	<p>-Accueil et accompagnement des mineurs confiés à l'ASE dans le cadre d'une décision contractuelle ou judiciaire, au titre de l'accueil d'urgence</p> <p>-Actions éducatives à domicile</p> <p>-Espace Rencontre Enfants Parents</p> <p>-Séjours de transition au Maroc</p> <p>-Permanence du département en matière de protection de l'enfance</p>	<p>-Membre du comité de pilotage du schéma de protection de l'enfance du département,</p> <p>-Membre du CRTS (Comité Régional du Travail Social),</p> <p>-Membre du réseau des foyers de l'enfance Grand Ouest</p>	<p>-Absence de protocole spécifique d'accueil d'un enfant victime de VC</p>	
Justice	<p>-CDE Le Centre de l'Enfance Henri Fréville est implanté sur trois sites (Chantepie, Rennes,</p>				

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°1 Prévention, dépistage et protection –Réunion 1/10/2019 CASÉD CHU RENNES

	<p>Saint Malo) et sa zone d'intervention couvre l'ensemble du département.</p> <p>Ouverture permanente de ses services d'accueil (365 jours par an, 24h/24) et assure également la continuité de fonctionnement du service de l'ASE pendant sa fermeture (nuits, week-end, fériés).</p>				
<p>Accueil associatif</p>	<p>-ASFAD places dédiées femmes victimes de VC avec ou sans enfant</p>			<p>-Absence de protocole spécifique d'accueil d'un enfant victime de VC</p>	
<p>Actions à conduire</p>					
<p>- Formalisation de protocole d'évaluation et d'entrée en soin</p>					

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°2 Justice et violences conjugales/intrafamiliales

Réunion 15/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Justice (audition des femmes et des enfants, actes d'enquête et articulations, examens médico-légaux, place des conseils des enfants...)

1. Plainte et saisine judiciaire

Ressources identifiés	Implantation géographique -couverture horaire -permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Police	<ul style="list-style-type: none"> -Commissariat -Brigade départemental de protection de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> -Salle d'audition en cours de création -Psychologue et Assistante sociale -Spécialisation mineurs et VC 	<ul style="list-style-type: none"> -UMJ -CASÉD -Formation protocole NICHD 	<ul style="list-style-type: none"> -Moyens -Formations -Formalisation de parcours de soins en protection de l'enfance -Secret professionnel // échanges d'informations 	
Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> -Brigade ++ Enquêteur spécialisé / VIF+ réseau -Lien particuliers Unité d'audition des mineurs -Particularité des jeunes enfants non auditionables 	<ul style="list-style-type: none"> -Psychologue -Lien avec France victimes 35 SOS victimes -CriFEM 	<ul style="list-style-type: none"> -Recherche de violences directes sur l'enfant -Lien avec le CriFEM -Formation du réseau référents gendarmerie en particulier protocole NICHD/ UMJ -Formation UAMJ Saint Malo / protocole gendarmerie nationale 	<ul style="list-style-type: none"> -Absence de référent mineur dans certaines brigades -Formalisation de parcours de soins en protection de l'enfance -Secret professionnel // échanges d'informations 	
Parquet/ JAF/ JE	<ul style="list-style-type: none"> 7/7 24/24 	<ul style="list-style-type: none"> -Pas de systématisme / lien femmes- enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Saint Malo : lien avec l'évaluation clinique initiale des femmes puis des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> -Confusion entre enfant témoin et enfant victime. 	

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°2 Justice et violences conjugales/intrafamiliales

Réunion 15/10/2019 CASÉD CHU RENNES

		-Examen somatique et psychique d'enfant « témoins »		Actuellement la place de l'enfant est celle du témoin -Evaluation des enfants dans ce contexte à prévoir plus fréquemment (UMJ, soit transmis CD, orientation CASÉD ...)
ASFAD			-Dépôt de plainte pour l'enfant réalisé : si violences directes (D'autant plus facile dans l'orientation par les professionnels qu'ils ont reçu une formation)	
Hôpital			-Signalement judiciaire si violences directes -IP si enfants témoins Non systématique	

Actions à conduire

- Discussion autour du bienfondé de l'IP si connaissance de VC au domicile : Nécessité de trouver un moyen autre d'évaluation en lien avec la justice et le département
- Projets : CriFEM étendu sur le territoire ; « Evaluation » de la santé somatique et psychique de l'enfant systématique pour évaluation du danger et proposition de soins afférents

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°2 Justice et violences conjugales/intrafamiliales

Réunion 15/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Justice (audition des femmes et des enfants, actes d'enquête et articulations, examens médico-légaux, place des conseils des enfants...)

2. Examens médico-légaux

Ressources identifiées	Implantation géographique -couverture horaire -permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
UMJ ML CHU Rennes Femmes	Service auxiliaire de justice -Consultations programmées mais possibles 7/7 et 24/24	-Consultations -Orientation / indiquée ponctuellement -Possibilité d'évaluation en binôme psycho/médecin -Réévaluation possible de la durée d'ITT à distance -Fléchage VC / praticien	-Le praticien est libre du contenu de la réquisition -IP / rapport de réquisition si enfants vus et selon les praticiens (pratique qui reste très marginale)		- <u>Femmes</u> : CAUVA UMJ Bordeaux https://www.chu-bordeaux.fr/Les-unités-médicales/Cellule-d-accueil-d-urgences-des-victimes-d-agressions-(CAUVA)/ - <u>Enfants</u> : UAMJ Nantes
Enfants	Service auxiliaire de justice -Unité d'audition des mineurs -Examens médico-légaux	-Lieu de constat médico-judiciaire, -Consultations psychologue possibles mais nombre de RV limités dans le temps	-Orientation vers une évaluation sur le plan somatique et psychique sollicitée en aval à la CASÉD	-Absence d'unité de lieu pour les enfants permettant d'allier constat et soin	
CH Saint Malo Femmes	-Consultations délocalisées médico-légales à Dinan -Certificats médicaux à la demande d'un tiers		-Formations interprofessionnelles	-Difficultés de réponses aux demandes ML sur le plan somatique	

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°2 Justice et violences conjugales/intrafamiliales

Réunion 15/10/2019 CASED CHU RENNES

	(certificat de coups et blessures) Urgences CH Saint Malo				
UAMJ Enfants	Dr Morillon Dr Aulnette		-Pédopsychiatrie -Formations validantes pour les enquêteurs	-Difficultés de réponses aux demandes ML sur le plan somatique	

Actions à conduire

--

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°2 Justice et violences conjugales/intrafamiliales

Réunion 15/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Justice (audition des femmes et des enfants, actes d'enquête et articulations, examens médico-légaux, place des conseils des enfants...)

3. Ecoute et conseils

Ressources identifiés	Implantation géographique -couverture horaire -permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Groupe de défense des Mineurs	-Rennes : Groupe d'avocats Ordre des Avocats de Rennes -Saint Malo : Groupe de défense des mineurs	-Mobilisés pour répondre aux problèmes des moins de 18 ans : -Information / conseils juridiques -Si volonté du mineur : une procédure peut être engagée avec une prise en charge immédiate			
Associations	-France Victimes 35 SOS Victimes Siège à Rennes Couverture de tout le département -AIS 35 nord	-Information juridique, écoute, orientation -Premier RV avant orientation vers autres professionnels -Consultation sur RV (France victime)	-TGI tous les AM -Mardi matin UMJ -Centre social et gendarmerie. -Partenariat espace Bougainville + CH St Malo	-Prise en charge et soins somatiques	

Actions à conduire

- ASFAD : intervenant sociaux + psychologues / BGM
- Courriers systématique des AS de police et de gendarmerie Invitation de mise à disposition / rencontre AS police et gendarmerie Adressage France Victimes 35 SOS Victimes
- Systématisation de l'examen physique vers une entrée en soin qui aujourd'hui n'est assuré que pour les enfants pris dans les institutions
- Requête en protection JAF +Parquet / ordonnance de protection intégration des enfants et clarifications des circuits
- JAF et développement de l'enfant

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°3 Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants

Réunion 23/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants : soins et prendre soin particulièrement au moment et après la révélation					
1. Urgences					
	Ressources et implantation géographique -couverture horaire -permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Santé physique	-Urgences pédiatriques CHU Rennes -Urgences Saint Malo	-Soins hospitalisation -Possibilité d'anonymisation	-Permanence des soins	-16-18 ans CHU Rennes	-SOS Médecins Tours -UAED Nantes
	-Médecine libérale	-Soins et orientation	-Permanence des soins	-Formation	
Santé psychique	Rennes : -CriFEM, -EMUP Site CHU Rennes -UHCD psy -SPAO Guillaume Régnier	-Consultations en urgence et semi urgence (annexe)	-Urgences pédiatriques / CASÉD -CMP et CMPP	-Territorialisation des actions -Lien santé physique et psychique à systématiser	
	Saint Malo : -Astreinte 5/7 heures ouvrables -Garde de psychiatrie générale -Dispositifs VIF -Mobilité de l'équipe de périnatalité	-Consultations -Dispositif VIF Enfants : Consultations de pédopsy post urgence (50% demande CH 50 % extra CH)	-Urgences CH Saint Malo	-Lien santé physique et psychique à systématiser	

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°3 Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants

Réunion 23/10/2019 CASÉD CHU RENNES

	UMJ/ UAM Rennes	-Consultations psychologiques mère-enfant (maximum 4 séances)	-CASÉD / Urgences pédiatriques	-Unité de lieu -Continuité des soins
	UAMJ (unité d'audition) Saint Malo	-Consultation psychologue systématique J 15 Assistante sociale-psycho puis suivi à la demande		-Santé somatique
	France Victimes 35 SOS Victimes	-Consultations évaluation et orientation enfant et adulte (4 séances) -Locaux SOS + permanence gendarmerie		-Soins somatiques -Continuité des soins

Actions à conduire

- Discussion autour du bienfondé de l'IP si connaissance de VC au domicile : Nécessité de trouver un moyen autre d'évaluation en lien avec la justice et le département
- Fiche d'appel pour le 15 et le service de garde médicale dans le cadre de la permanence des soins en lien avec les médecins hospitaliers référents VFF et le GHT EED
- Systématisation du lien santé psychique et physique dans l'évaluation en santé initiale et dans la mise en place des soins
- Extension du CriFem sur l'ensemble du territoire
- Actions similaires pour la tranche 16-18 ans en particulier sur le territoire rennais

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°3 Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants

Réunion 23/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants : soins et prendre soin particulièrement au moment et après la révélation					
2. Prises en charge différées – Suivi thérapeutique					
	Ressources et implantation géographique -couverture horaire -permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger
Santé physique	Médecine libérale		-Lien GHT EED -Staff CASÉD ouvert à tous : prise en charge somatique et psychique	-Formation -Lien avec les soins d'aval à systématiser	-Projet 51 Santé protégée et Pégase
	Conseil départemental	-Consultation PMI 0-6ans			
	Service santé de la ville de Rennes	-Consultation de suivi et bilan de santé 0-6 ans			
	CAMPS	-Soins et suivi dans le cadre du handicap		-Lien CASÉD à développer	
	CASÉD	-Prise en soins et organisation d'aval sur le versant somatique et psychique		-Moyens	
	Médecine scolaire	-Infirmière scolaire (prendre soins)		-Importance++ sur les années collèges et lycée -Interrogations sur les années d'école élémentaire	
Santé psychique	CMP et groupes 0-3 ans	-Diagnostic et soins des troubles psychiques du développement de l'enfant et de l'adolescent	-Listes d'attente +++		
	CMPP		-Lien avec les structures d'amont		
	CAMPS				

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°3 Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants

Réunion 23/10/2019 CASÉD CHU RENNES

		-Actions préventives -Bilan de développement -Suivi psychologique			
	Soins ambulatoires Soins libéraux			-Disponibilités et coût	
	Mobilité de l'équipe de périnatalité pour les bébés vulnérables (Saint Malo)	-Evaluation et accès aux soins de tous petits		-A généraliser sur Rennes Moyens ++	
	CriFEM	-Evaluation, accès aux soins et thérapies brèves		-A généraliser	

Actions à conduire

- Développer des liens systématisés au sein du réseau dans la transmission des informations aux partenaires
- Développer des formations communes sur le ressort centrées sur le retentissement des VC sur la santé de l'enfant et sur les VIF

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°3 Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants

Réunion 23/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants : soins et prendre soin particulièrement au moment et après la révélation						
3. Jeunes victimes de violences directes (cf. groupe victimes majeures)						
	Ressources et implantation géographique -couverture horaire - permanence	Type d'information et d'action	Partenariat avec qui et selon quelles modalités	Manques repérés	Dispositifs existant en France et à l'étranger	
Santé physique	Rennes : -Centre de planification + planning 35 -Infirmière scolaire + service de santé universitaire -Urgences CHU -Médecine libérale -CASÉD -SAFED (situation de grossesses)		-Lien GHT EED -Staff CASÉD ouvert à tous : prise en charge somatique et psychique -Services d'hospitalisation	-Hospitalisation 16-18 ans Actions coordonnées CHU de Rennes -Formalisation sur la santé de l'adolescent	-UAED Nantes	
	Saint Malo -Urgences CH -Centre de planification + planning 35 -SAFED (situation de grossesses)					
Santé psychique	Rennes -CASSAJA -UMSAD -Unité d'hospitalisation 16-18 ans Penduick -SAFED (situation de grossesses) -Département 35			-Hospitalisation 16-18 ans Actions coordonnées CHU de Rennes -Formalisation sur la santé de l'adolescent		
	Saint Malo -SAFED (situation de grossesses) -Pédopsy pour des jeunes déjà suivies					

Retentissements des violences faites aux femmes sur les enfants

Sous-groupe de travail N°3 Violences conjugales/intrafamiliales et santé physique et psychique des enfants

Réunion 23/10/2019 CASÉD CHU RENNES

Actions à conduire

- Parcours à croiser avec les femmes victimes de violences MAIS vulnérabilité du fait de la minorité, de l'existence fréquente de violences antérieures subies qui conduit à construire un parcours particulier en santé de l'adolescent - Notion de référents de parcours difficile à mettre en place
- Formations interinstitutionnelles
- Formalisation des liens / Formalisation des transmissions entre référents des dossiers
- Formalisation des liens SAFED / CriFEM

II. Liste de participants aux réunions

PARTICIPANTS AUX REUNIONS de SEPT ET OCT 2019 - RETENTISSEMENT SUR LES ENFANTS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - CHU de RENNES		
NOM	FONCTION	Etablissement ou institution
Mme	ALLIOT Hélène	Assistante sociale
Dr	AULNETTE Laurence	Pédopsychiatre
Dr	BALENÇON Martine	Pédiatre - Médecine légiste
Dr	BELLO Sylvain	Pédiatre
Mme	BELZ Marielle	Assistante sociale Service Santé Enfance VPR
Mme	BENOIST Margaux	Stagiaire Assistante sociale
Mme	BERNEAU Pauline	Pédiatre
Mme	BONNIN Agnès	Psychologue
Mme	BOULLÉ Emilie	Puéricultrice
M.	BURSTERT Franck	Substitut TGI SAINT-MALO
Mme	CADAMURO Nadine	Responsable SIS
Mme	CARCEL Magalie	Conseillère technique en service social
Dr	CHARTIER Anne	Médecin Référent PMI
Mme	COMELIN Delphine	Responsable suivis individuels - Projet de réussite Educative
Dr	DAGORNE Carole	Médecin ARS
Mme	DAHANI Nejma	Elève Avocate
Mme	DELON Elisabeth	Cadre - Nrs
Dr	DUPART Laurence	Médecin PMI
Mme	FAGON Henry	Cadre de Santé
M.	FOURNIER Xavier	Chef service Vie Sociale - Agence départementale de Brocéliande
Mme	GASTON Audrézy	Chargée de mission
Mme	GODEAU Marielle	Conseillère technique - Responsable du SSFE 35
Mme	GUILPAIN Géraldine	Chargée de mission - aide aux victimes
Maitre	HELOUVRY Karine	Avocat - Présidente défense des mineurs du pays de Saint-Malo Dinan
Maitre	JEANNESSON Catherine	Avocat - Batonnier de l'ordre
Mme	JULIEN Charline	Educatrice spécialisée
Mme	LAUNEY	Interne en médecine générale
Mme	LE BRETON Karine	Psychologue - Mater - néonate
Mme	LE GOFF MC	Assistante sociale
Dr	LE GOFF Pauline	Médecin Urgentiste
Mme	LE GOFF Séverine	Psychologue
Mme	LE GOUGUEC	Cadre - néonate
Mme	LE MAOU Céline	Sage-femme coordinatrice
Mme	LE MOIGN Delphine	IDE - CMPEA
Mme	LE ROUÉ Aude	Juriste
Mme	LE SERRE Monique	Assistante sociale
Mme	LOZACHMEUR Maryvonne	Avocat - groupe de défense des victimes et mineurs
Mme	MAGALHAES Sonia	Députée départementale Droits des Femmes et Egalité
Dr	MAUGUIN Alexia	Interne en psychiatrie
Mme	MOGUEN Emilie	Psychologue
Dr	ORIOU Cécile	Pédopsychiatre
Mme	PAIRE Isabelle	Cadre - néonate 2
Mme	PELOIS Sophie	Assistante Sociale
Mme	PELTIER-CHEVILLARD Véronique	Assistante sociale
Mme	PERONNET Cécile	Gendarme en charge du contentieux mineurs victimes
Mme	PERON-PHAM Anne	Médecin PMI
Dr	PIERRE Marion	Pédiatre - Médecine légale
Dr	PLA Hélène	Pédiatre CASED
Mme	PLANTIER Sophie	Sage-femme
Mme	POSNIC Emilie	Assistante Sociale - CASED, NN, REA NN, Urgences péd
Mme	RAULT LEBLANC Marie Christine	Psychologue
Mme	RICHER Margaux	externe en pédopsychiatrie
Mme	RONDIN Elodie	Psychologue Clinicienne
M.	ROUSSAIN Jean-Michel	Infirmier
Dr	SAURET Anne	Pédiatre - néonate
Dr	SAUVEE Marie-Paule	Médecin conseillère technique
Dr	THOMAS de la PINTIERE Armelle	Pédiatre néonate
Pr	TORDJMAN Sylvie	Pédopsychiatre
M.	VILMAIN Jean-Luc	Officier en charge de la Prévention du Groupement de gendarmerie 35

III. Documents transmis par les participants

Fichier annexé.